

Siège social :

2 Place de l'Hôpital Général - Valenciennes

 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU COMITE DE DIRECTION
 Séance du 07 novembre 2018

Date de convocation :
 Le 22 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le sept novembre à dix heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Élisabeth GONDY, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le vingt-deux octobre 2018.

Nombre :
 - délégués titulaires : 18
 - de présents : 8
 - de votants : 8
 - délégués suppléants : 12
 - de présents : 1
 - de votants : 1

Étaient présents en qualité de délégués communautaires (06) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Geneviève MANNARINO ; M. Jacques SCHNEIDER ;
 M. Grégory LELONG ; Mme Renée STIÉVENART ; M. Didier JOVENIAUX ;

Étaient présents en qualité de personnes qualifiées titulaires (03) :

M. Vincent HADOT ; Mme Monique DESSENS ; M. Rodolphe RICHEZ.

Étaient absents, excusés (08) :

M. Laurent DEGALLAIX ; M. Guy HUART ; Mme Marie-Geneviève DEGANDSART ; M. Joël SOIGNEUX ; M. Mattéo GUALANO excusé ; Mme Isabelle CHOAIN ; M. Bruno FONTAINE donne pouvoir ; M. Vincent DOCHEZ excusé.

N° d'inscription de l'acte
 soumis à l'obligation de
 transmission au Représentant
 de l'État :
 II/029/18

Secrétaire de Séance :
 M. Pierre LABONTÉ

Nos Réf : PL/IC

OBJET : Plan d'actions 2019.

Ainsi fait et délibéré en
 séance les jours, mois et an
 susdits.
 La Présidente,
 Élisabeth GONDY

La Présidente :
 -Certifie sous sa
 responsabilité le caractère
 exécutoire de cet acte ;
 -Informe que la présente
 délibération peut faire
 l'objet d'un recours devant le
 tribunal administratif dans un
 délai de 2 mois à compter de
 sa date de réception en Sous-
 Préfecture.

 Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'établissement public à caractère industriel et commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1er et 4 ;

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Pour son fonctionnement et pour justifier de la subvention demandée à Valenciennes Métropole, chaque année l'OTC VM propose au Comité de Direction, un plan d'actions annuel, en lien avec la convention d'objectifs signée avec la CAVM.

Ce plan d'actions annuel vise la mise en application de la stratégie marketing de l'OTCVM, ainsi que l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens signée avec la CAVM.

Aussi, il est proposé au Comité de Direction d'approuver le plan d'actions 2019 présenté en annexe, et dont une première présentation a fait l'objet d'un point pour information lors du comité de direction le 04 juillet 2018.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 07 novembre 2018,

- D'approuver le plan d'actions 2019.



Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 09 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE :

- **Le plan d'actions 2019.**

Ont signé, au registre, les membres présents.

Fait à Valenciennes, le 07 novembre 2018

La Présidente,
Élisabeth GONDY

